

# Mesures compensatoires: Un outil pour restaurer des zones humides :

## Mesures compensatoires sur la zone humide de Sépat-Sud (082SATESE2401)

La zone d'activités GRAND SUD LOGISTIQUE, située au sud de Montauban, à proximité de l'échangeur autoroutier, s'étend sur environ 450 ha.

Lors des phases d'études préalables à son aménagement, un certain nombre de zones humides ont été identifiées et cartographiées. Dans le cadre de la doctrine ERC (Eviter, Réduire, Compenser), certaines d'entre elles ont pu être sanctuarisées en les intégrant dans la trame verte et bleue du site. Un certain nombre a toutefois été détruit et doit donc faire l'objet de mesures compensatoires.

La zone humide du château de Sépat (082ONEMA0189) se trouvait au sein d'une petite prairie naturelle entourée d'un réseau de haies bocagères. Sa destruction par l'implantation de bâtiments industriels nécessitait donc d'être compensée à proximité.

Le SATESE a été sollicité afin d'envisager une solution technique et définir un projet de re-création d'une zone humide permettant de compenser celle détruite tant en terme de surface (1,5 fois la surface détruite) que d'habitats naturels impactés (prairie humide de fauche).

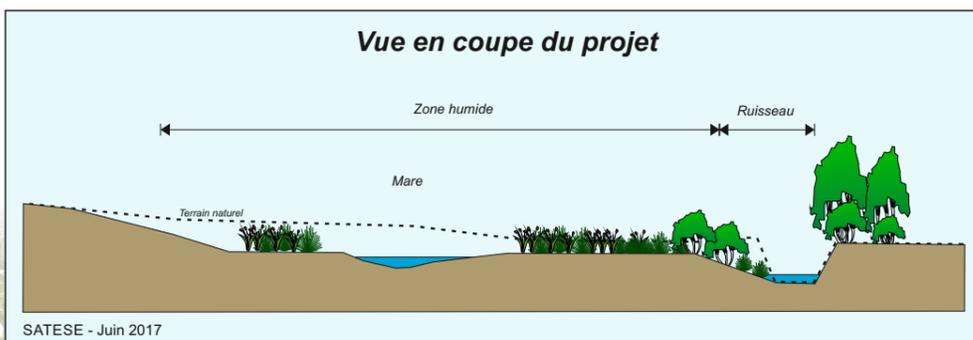
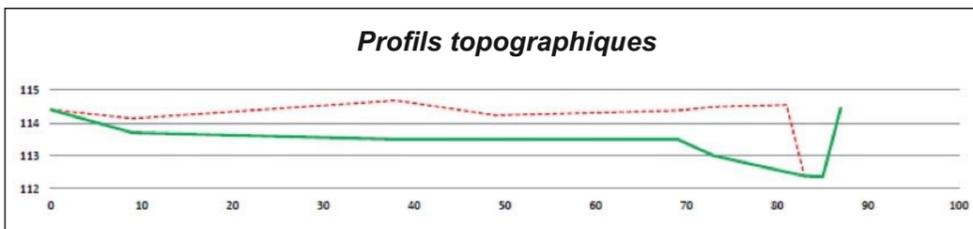
Le choix s'est rapidement porté sur un terrain situé à proximité du site (500 m plus au sud), propriété du gestionnaire de la ZAC et sur lequel une restauration fonctionnelle de zone humide pouvait être envisagée.

Le projet a consisté en la création d'une zone humide par décaissement du terrain naturel afin de diminuer sa pente naturelle, améliorer sa connexion avec le cours d'eau limitrophe (Rieutort) et récupérer les eaux de ruissellement issues des terrains situés plus en amont.

Les habitats ainsi créés permettront de retrouver toute une mosaïque d'habitats, depuis la prairie humide jusqu'à la mégaphorbiaie en passant par les mares permanentes ou temporaires.

D'une superficie de 3 100 m<sup>2</sup>, la compensation surfacique est proche de x2 et satisfait donc aux exigences réglementaires.

Des travaux complémentaires de plantation de haies, pose de panneaux d'information et la mise en œuvre d'un plan de gestion plus global de tout le site viendront compléter ce premier chantier qui devrait en appeler bien d'autres.



Prairie humide avant destruction (2010)



Site de la mesure compensatoire (2010)



Berges du Rieutort avant travaux (2015)



Travaux de terrassement (Octobre 2018)



Vue du site après travaux (juin 2019)



Vue du site depuis l'amont (juin 2019)

Contacts:  
Camille BLANCHOT - CCGSTG /  
Mél: [camille.blanchot@grandsud82.fr](mailto:camille.blanchot@grandsud82.fr)

Pascal COUGOULE - SATESE82  
Mél: [pascal.cougoule@ledepartement82.fr](mailto:pascal.cougoule@ledepartement82.fr)

Credit photos: Pascal COUGOULE, Jérôme SCUDIER

# Bulletin Tarn et Garonnais

des Techniciens et Agents de Rivières.

## Edito

**En** Tarn et Garonne comme partout ailleurs en France, les zones humides continuent de disparaître et se dégrader notamment du fait d'une consommation du foncier toujours croissante. Ainsi, au niveau national, ce sont 60 000 ha de terrains naturels qui sont artificialisés chaque année (constructions, parkings, réseau de transport, zones d'activités...), ce qui représente désormais près de 10% du territoire métropolitain (5,1 millions d'hectares en 2015).

Les zones humides, notamment celles situées dans les plaines alluviales, sont particulièrement exposées à cette menace du fait de leur proximité avec les agglomérations et les axes de communication.

Face à ce problème de grande ampleur, le Plan Biodiversité adopté en 2018 par le gouvernement prévoit « la compensation de toute nouvelle construction par la déconstruction d'une surface équivalente ».

A notre échelle, nous pouvons agir dans le cadre des Plans Pluriannuels de Gestion (PPG) afin de compenser les pertes et dégradations de zones humides en engageant des actions qui auront souvent comme point de départ des opportunités de terrain à saisir et des partenariats parfois étonnants mais toujours enrichissants et porteurs d'espoir.

Alors, soyons innovants !

## Au programme...

- Restauration de mares et zones humides : De nouveaux partenariats se mettent en place
- Profiter des mesures compensatoires pour restaurer et recréer des zones humides

## Les brèves...



En cette année 2019, nous avons eu la tristesse d'apprendre le décès de **Jacques BORREL**, grand amoureux et fin connaisseur de la nature en Tarn et Garonne. Photographe animalier de talent, il avait eu la gentillesse de nous donner de magnifiques clichés d'oiseaux afin d'illustrer nos publications et notamment ce bulletin de liaison.  
Au revoir Jacques...

### Du changement chez les techniciens Rivières en 2019 !

- **Pierre DURAND** a quitté le poste de technicien à la CC Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron pour rejoindre l'équipe technique de la FDAAPPMA82.
  - **Joachim MOSSER** a été recruté au sein de la CCQRGA afin de remplacer ce dernier, laissant vacant son poste de TR au sein du SMB Lemboulas et de la CC Quercy Caussadais.
  - **Gauthier AUCOIN**, nouvel arrivant dans notre département aura su faire l'unanimité autour de sa candidature en tant que TR sur les bassins du Lemboulas et de la Lère.
  - Suite au départ de **Nicolas BYCZYNSKI** au Conseil Départemental 47, **Camille BLANCHOT**, jusqu'ici chargée d'étude « Zones humides » a repris les missions de TR sur les cours d'eau de la CC Grand Sud Tarn et Garonne.
  - **Damien FITERE** est désormais un Technicien Rivière Tarn et Garonnais suite à l'extension du Syndicat de Bassin de la Barguelonne vers le département du Lot.
- Bienvenue aux nouveaux arrivants et plein de réussite dans leurs nouvelles fonctions pour ceux qui nous quittent !



Crapauds épineux



Plantain aquatique



Zone humide de plaine

# Programme MILEOC:

## La restauration de mares, passerelle pour la restauration des zones humides.

**M**ILEOC est un projet régional conduit et animé par les Fédérations des Chasseurs et leurs partenaires. Ce projet est soutenu par l'Europe et l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE).

Depuis 2013, la FDC82, en partenariat avec le CPIE82, le SATESE et l'appui financier de l'Agence de l'Eau et de l'UE, a mis en œuvre un programme de restauration de mares dégradées en milieu rural, au cœur de zones manquant de points d'eau pour la faune en période estivale.

Ces travaux permettent également de préserver voire restaurer des habitats naturels indispensables à de nombreuses espèces patrimoniales (Batraciens, odonates, reptiles...) actuellement en régression du fait de la disparition de leurs habitats et lieux de reproduction.

A ce jour, ce sont plus de 50 mares qui ont ainsi été restaurées au rythme d'une dizaine par an. Ce programme actuellement mené sur les bassins du Lemboulas, de la Barguelonne, de la Séoune et du Tescou avait concerné dans un premier temps le Pays Midi-Quercy et les bassins de la Sèye, Baye et Bonnette.

Bien que n'étant pas forcément considérées comme des zones humides, les mares se trouvent souvent au cœur ou en périphérie de ces dernières, permettant ainsi d'envisager des actions de restauration à l'occasion de travaux sur la mare ou bien d'engager des travaux de restauration de mare dans le cadre d'un projet de restauration de zone humide.

Au travers de deux exemples, cet article va tenter de mettre en avant les nombreux avantages liés à la mise en synergie de programmes bien définis et identifiés à l'origine.

### **E**XEMPLE N°1 : Restauration de la mare de Catras (Bassin du Lemboulas : 2018)

Cette mare, située en fond de vallon, en bordure d'un ruisseau intermittent rectifié et curé, s'était comblée suite à l'arrêt de son entretien.

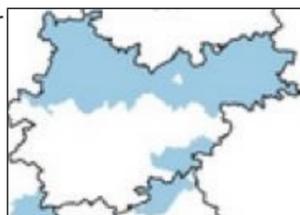
Lors des travaux de restauration en 2018, la discussion engagée avec les propriétaires riverains a permis d'envisager la plantation d'une ripisylve sur les deux berges nues du ruisseau sur 100 mètres de longueur.

Par ailleurs, le bois issu de l'élagage et l'abattage des arbres encombrant la mare a été broyé afin de produire du mulch utilisé comme paillage sur une haie bocagère plantée en bordure de cette même parcelle sur environ 150 mètres.

Ces plantations auront permis d'améliorer la capacité d'autoépuration de l'eau tout en reconnectant ce petit territoire à la Trame Verte et Bleue (TVB) environnante.

### Le programme MILEOC en quelques chiffres...

- **1 042 mares** répertoriées sur les territoires inventoriés (Cf. carte)
- **10 mares** restaurées annuellement en Tarn et Garonne
- **56 mares** restaurées à ce jour



Mare avant travaux



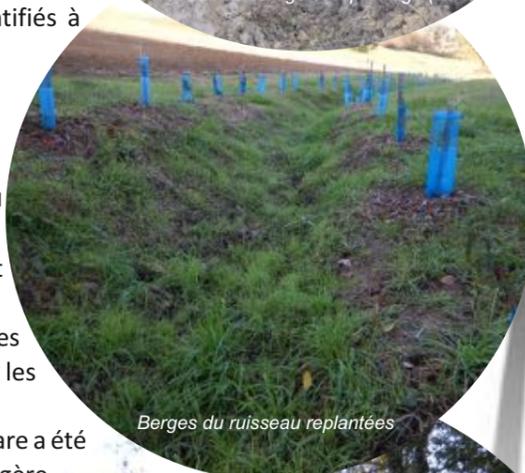
Cartographie du réseau de fossés



Travaux de curage et reprofilage (2018)



Exemple de fossé à obturer



Berges du ruisseau replantées



Mare à restaurer (berges abruptes, envasement)



Mare restaurée bordée du ruisseau replanté (2019)



Mégaphorbiaie fauchée  
Décembre 2019

### **E**XEMPLE N°2 : Restauration du boisement humide de Tissières (082SATESE2331)

Cette zone humide, intégrée à l'inventaire départemental en 2017, possède une mare en lisière du site nécessitant une restauration du fait de l'absence d'entretien depuis de nombreuses décennies.

La visite de ce site a mis en évidence la présence d'un réseau dense de fossés de drainage asséchant partiellement le boisement sans aucune utilité du fait de l'absence de toute exploitation sur ces parcelles (site abandonné).

C'est par l'entremise de la société de chasse locale que les propriétaires ont été contactés afin de leur proposer une restauration fonctionnelle du site par obturation des fossés existants. Ces travaux permettront de réhumidifier la zone, favoriser l'infiltration, le stockage et l'épuration des eaux de ruissellement tout en permettant de retrouver des habitats humides favorables à la biodiversité locale.

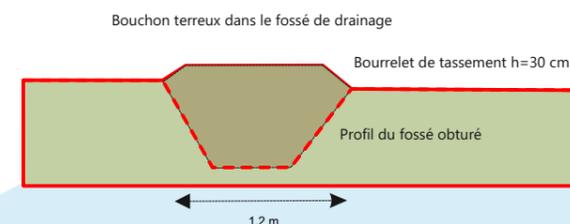
On le voit donc, les partenariats développés entre les syndicats de bassin et la Fédération de Chasse du Tarn et Garonne offrent une porte d'entrée originale, permettant d'initier des dynamiques locales en faveur des zones humides.

D'une manière plus générale, c'est grâce à ce réseau de partenaires ancrés localement, issus du monde associatif que l'on pourra faire émerger des projets innovants et ambitieux sur nos territoires d'intervention.

Les faibles moyens humains et financiers à notre disposition nous obligent à toujours plus travailler en réseau.

A nous de faire de cette contrainte une richesse et une opportunité pour mener à bien nos programmes de restauration !

### Principe des travaux d'obturation de fossé



### Quelques exemples de partenariat autour de la gestion des cours d'eau et (ou) zones humides :

- Convention de partenariat CEN / SMB Lemboulas pour la gestion de la zone humide de la Tuque.
- Partenariat SM Tescou-Tescounet et CA82 pour l'animation du « volet agricole » du PPG Tescou
- Partenariat FDAAPPMA82 / Syndicats de bassin pour la réalisation d'inventaires piscicoles
- Réalisation de chantiers « école » réunissant agents et techniciens de rivière de tout le département sur des chantiers innovants.
- Partenariat SATESE / Syndicats de bassin pour la mise en commun du suivi des chantiers de restauration hydromorphologique

-- ...